

**ECOLES ET COLLEGES  
DES VOSGES**EXPEDITEUR :  
**SNUipp88**6 Maison des Associations  
Quartier La Magdeleine  
88000 EPINAL**P****P R E S S E**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE Bulletin n°76 mars 2010 - Trimestriel - Imprimé par nos soins  
Directrice de publication: Christine CAEL Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 09/03/2010

**REAGIR !**

La machine à écraser les services publics continue son labeur et dans son 3<sup>ème</sup> rapport sur la révision générale des politiques publiques (RGPP), le ministère de l'éducation nationale se félicite d'avoir atteint nombre d'objectifs : de nouveaux programmes au primaire "en mettant en place un système qui permettra de diviser par trois le nombre d'élèves en échec lourd à la sortie de l'école primaire", la mise en place de l'évaluation de CM2, l'accompagnement éducatif, la disparition de la carte scolaire, la re-

conquête du mois de juin... Autant de thèmes où les avis sont loin d'être unanimes sur la finalité de ces mesures et sur la qualité de leur mise en place. Il reste un seul "feu rouge", dit le MEN, signalant une mesure qu'il n'a pas encore réussi à faire passer : la mise en place des EPEP, les établissements publics de l'enseignement primaire, c'est-à-dire la réorganisation de cet enseignement en établissements dirigés par un chef d'établissement à l'image du secondaire. Une mesure là aussi combattue mais qui devrait être le prochain objectif de L. Chatel. La pression développée sur les directeurs prépare le terrain... Attention au piège !

Notre société  
dans 20 ans,  
c'est lui.**23 MARS GREVE**Avec tous les salariés  
**14h Rassemblement préfecture**

Pour l'emploi,  
Pour les salaires,  
Pour les conditions de travail,  
Pour les services publics,  
Pour une retraite à 60 ans à  
taux plein

Le SNUipp en appelle à tous  
pour préparer une réaction  
d'ampleur à la casse systématique  
des solidarités, des Services  
Publics et de l'Education  
Nationale.

Francis GEHIN

<http://88.snuipp.fr>**DONNONS  
à L'ÉCOLE  
LES  
MOYENS  
DE SES  
AMBITIONS !**SNUipp [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)



## GREVE LE 23 MARS COMMUNIQUE COMMUN CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

Lors du sommet social qui s'est tenu aujourd'hui, le président de la République s'est limité à annoncer une série de rendez-vous. Les organisations syndicales continuent de manifester leur profonde inquiétude sur l'emploi, le pouvoir d'achat et les retraites.

Le gouvernement n'a apporté aucune réponse concrète sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques. Il renvoie la question des chômeurs en fin de droits à une concertation avec le secrétaire d'Etat à l'emploi.

Alors que les organisations syndicales ont récemment dénoncé les atteintes au statut général des fonctionnaires, le gouvernement ne dit rien non plus sur le malaise dans la Fonction publique. Au nom de la révision générale des politiques publiques, il supprime des emplois au détriment des missions des services publics.

La dégradation des conditions de travail et de l'emploi touche les salariés du privé comme du public.

Concernant les retraites, avec un projet de loi annoncé dès septembre 2010, le calendrier reste très serré. Les organisations syndicales affirment leur volonté d'agir pour que le débat sur les retraites, prenne en compte l'ensemble des questions tant au niveau du privé que du public, notamment le niveau des pensions, l'emploi, le financement, la pénibilité, le code des pensions et la réduction des inégalités.

Les rendez-vous fixés par le président de la République et les négociations avec le patronat doivent être l'occasion d'apporter des solutions favorables aux salariés. La situation économique et sociale nécessite l'intervention convergente des salariés du public comme du privé, des retraités, des privés d'emplois, pour porter avec force leurs attentes et défendre leurs intérêts communs.

C'est pourquoi les organisations syndicales décident d'une mobilisation inter-professionnelle unitaire afin de peser sur ces différents rendez-vous. Elles décident ensemble d'une journée qui donne lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays le 23 mars.

Les organisations syndicales réaffirment que la sortie de crise passe par des mesures en faveur de l'emploi, des salaires et pensions, une fiscalité plus juste, des politiques publiques en faveur d'une relance économique respectueuse des impératifs écologiques.

Le 15 Février 2010

## SNUipp-FSU Les enseignants des écoles en grève le 23 mars

Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à se mettre en grève le 23 mars. Emploi, salaires, retraites, fiscalité plus juste et politique publique : ces exigences communes aux salariés du public comme du privé sont présentes à tous les niveaux du système éducatif. De la maternelle au CM2, en passant par les RASED ou la direction d'école, en zone rurale ou en ZEP, la préparation de la rentrée 2010 s'effectue avec moins de moyens, une politique éducative appauvrie qui résulte du non-remplacement d'un enseignant sur deux partant en retraite et des réformes, particulièrement celle de la formation de maîtres.

Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à multiplier les actions dans le cadre des opérations de carte scolaire et à participer massivement à la journée de grève du 23. Il est nécessaire de rompre avec le dogme de la réduction de la dépense publique et au contraire d'enrichir l'école publique en offrant la possibilité de scolariser davantage d'enfants en maternelle, de pouvoir travailler avec de petits groupes d'élèves, de développer la formation des enseignants et de faire face à la hausse des effectifs.

La revalorisation et la reconnaissance du métier d'enseignant annoncée par le Président de la République restent lettre morte. En matière de retraites, les enseignants des écoles devront-ils poursuivre leur activité jusqu'à l'âge de 67 ans pour bénéficier d'une pension à taux plein ? Le nécessaire financement des régimes de retraites ne peut pas s'effectuer en reposant sans cesse l'âge de départ. D'autres solutions de financement sont nécessaires.

Emploi, salaires, retraites, éducation : la qualité de l'école et la réussite de tous les élèves sont en jeu. Le SNUipp appelle les enseignants à participer massivement à la journée du 23 mars avec tous les personnels.

Paris le 3 mars 2010

### GREVE le 23 MARS

avec l'ensemble des salariés du privé et du public

**MANIFESTATION 14h30**

**PREFECTURE EPINAL**

**RETRAITES préparer la bagarre !!! Un site d'infos régulièrement mis à jour à ne pas manquer**

<http://47.snuipp.fr/spip.php?rubrique186>

**FRAIS DE DEPLACEMENT IMPAYES, mais trop perçus retirés !!! STOP aux déplacements !**

*Des collègues sont en attente depuis des mois qu'on leur verse leur dû en frais de déplacement (des centaines d'euros avancés pour pouvoir travailler) alors que l'administration retire, sans aucune attention pour les conséquences, de 800 à 1000 euros sur les salaires de mars de certains collègues pour trop perçus suite à une erreur ou omission de l'administration. Que d'égards !!! Le SNUipp conseille aux personnels concernés de s'adresser au SNUipp. SNUipp, SE et SGEN appellent les collègues à ne plus se déplacer !*

**FORMATION DES MAITRES Nous allons droit dans le mur ! FSU, FO, CGT et SUD Education reçoivent ce 3 mars au Rectorat. La note de cadrage ministérielle et un compte-rendu détaillé de l'audience sur <http://88.snuipp.fr>**

*A 6 mois de la rentrée scolaire, le Recteur ne sait pas ce que vont devenir les IUFM, les prof. d'IUFM, les Formateurs de l'Education Nationale et les agents administratifs et techniques de ces unités. Le contenu de la formation des stagiaires n'est pas plus avancé ! IL FAUT ABANDONNER CETTE REFORME ! 222 places au concours externe académique PE sont annoncées.*

**ÉCOLES ET COLLEGES DES VOSGES**

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE**

**des Instituteurs,**

**Professeurs des Ecoles et PEGC**

6, maison des Associations

Quartier de la Magdeleine

88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>

tel. : 03 29 35 40 98

fax : 03 29 64 24 41

Email : [snu88@snuipp.fr](mailto:snu88@snuipp.fr)

CPPAP n° 0710 S 07413

ISSN n° 1266 0833

dépôt légal : mars 2010

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp

Quartier de la Magdeleine,

6, Maison des Associations

88000-EPINAL

## **EN CAS DE GREVE... Le Directeur... La déclaration d'intention...**

***Le Directeur de l'Ecole :** La fonction de directeur n'impose pas à celui-ci d'informer la mairie des absences des grévistes potentiels. (il est même interdit au directeur de donner des informations sur ses collègues à qui que ce soit) C'est l'IA qui informe le maire. Le Directeur doit faciliter l'information communale sur le SMA aux familles. C'est à dire, réserver une place pour un affichage ou autoriser un employé communal à distribuer une information... Il doit, en revanche, afficher l'information sur les conséquences éventuelles du mouvement social. Par exemple : " un mouvement de grève est prévu le 23 mars, votre enfant risque de ne pas être accueilli par son propre enseignant". Le SMA étant obligatoire, les enfants présents seront accueillis par les enseignants s'il y a moins de 25% de grévistes, par un personnel communal s'il y a 25% et plus de grévistes. C'est tout. Après, on donne plus ou moins d'info aux parents selon les relations à entretenir...*

### **LA DECLARATION D'INTENTION DE SE METTRE EN GREVE**

**est obligatoire pour les enseignants des écoles qui sont en responsabilité d'une classe le jour de la grève : (voir page 4)**

**Elle doit parvenir à l'IA avant le samedi 20 mars 2010 minuit**

**Le SNUipp vous conseille d'utiliser le FAX ou de prévoir suffisamment de délai postal.**

Elle ne concerne pas les enseignants en SEGPA, EREA, des RASED...ni les conseillers pédagogiques et les directeurs déchargés ce jour. Seuls les enseignants qui sont susceptibles de prendre une classe dans une école le jour de la grève sont concernés.

**GREVE et REMPLACANTS :** L'Inspectrice d'Académie interrogée par le SNUipp le vendredi 14 novembre 2008 en CAPD s'est exprimée comme suit : « Les remplaçants qui n'ont pas reçu d'ordre de mission avant le lundi 17 novembre à 12h pour le jeudi 20 novembre, peuvent se mettre en grève sans envoyer de déclaration d'intention préalable. Les autres peuvent faire parvenir leur fax à l'IA jusque minuit le 17 novembre au 03 29 64 00 72. » **Donc, sans ordre de mission le 30 mars pour le 23, un remplaçant peut se mettre en grève le 23 mars sans déclaration préalable.** Il est toutefois plus sûr de faire une déclaration plus tôt.

#### **CAS GENERAL :**

1° - La déclaration préalable doit **parvenir** 48 heures au moins avant le jour de la grève, comprenant un jour ouvré. Exemple : pour une grève le mardi, la déclaration doit parvenir samedi soir au plus tard à minuit. Elle peut être envoyée par courrier postal ou par fax à l'IA : **03 29 64 00 72. (déclar. type sur <http://88.snuipp.fr>)**

2° - La déclaration indique l'affectation, le nom et le prénom, la date et l'heure à laquelle le collègue entend se mettre en grève. Rien n'oblige à utiliser un modèle fourni par l'administration qui demanderait plus de renseignements que la simple déclaration individuelle. **Le directeur n'a pas à faire de déclaration par école, ni à l'IA, ni à l'IEN, ni à la mairie... Ni à la police !**

3° - Tous les collègues en responsabilité d'une classe le jour de la grève doivent faire une déclaration préalable s'ils envisagent de suivre le mot d'ordre. Néanmoins, tous les collègues peuvent signaler leur intention de faire grève, celle-ci ne valant pas un engagement de leur part.

4° - Conservez un double de la déclaration d'intention et/ou accusé d'émission du fax, en cas de contestation.

***Le SNUipp rappelle son opposition à ce dispositif qui restreint le droit de grève et n'apporte pas de solution à l'amélioration de notre système éducatif***

*Lors d'une audience intersyndicale à l'IA le 8 février 2010, le SNUipp a mis en évidence que les enseignants des écoles n'avaient aucune garantie de la prise en compte de leur déclaration d'intention de grève, en particulier lorsqu'ils utilisent la voie postale. Le législateur n'a pas prévu de procédure de validation ou d'information. Les éventuels litiges risquent d'être très délicats à traiter*

4 **Déclaration d'intention à photocopier ou à copier manuellement**

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement

**Nom :**  
**Prénom :**  
**Commune :**  
**Ecole :**

A Mme. l'Inspectrice d'Académie

Madame l'Inspectrice,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève

du 23 mars 2010 à partir de heures.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).

Le

Signature

**A l'aide de ces tableaux des barèmes des derniers promus, vérifiez si vous avez bénéficié de vos droits à promotion. Les chiffres ci-dessous peuvent être légèrement différents des premières indications données avant intégration des promotions sur 10èmes restants. En cas de doute, contactez le SNUipp**

**Compte-rendu complet de la CAPD en pages 6 et 7**

INSTITS passage au	Mode d'accès	Barème dernier promu
11° échelon	Choix	58,250
	Mi-choix	58,144
10°	Choix	54,192
	Mi-choix	53,153
9°	Choix	
	Mi-choix	

PE Passage au	Mode d'accès	Barème dernier promu
11° échelon	Grand choix	75,281
	Choix	71,967
10°	Grand choix	68,919
	Choix	61,942
9°	Grand choix	61,917
	Choix	52,000
8°	Grand choix	54,911
	Choix	44,653
7°	Grand choix	40,00
	Choix	38,447
6°	Grand choix	34,00
	Choix	31,922
5°	Grand choix	29,00

**LE PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE  
 CAPD du 12 février 2010 ( promotions)**

Ce courrier doit arriver avant **le samedi 20 mars minuit**  
 Inspection Académique 17-19 rue Antoine Hurault BP 576 - 88026 EPINAL CEDEX  
 ou par FAX : 03 29 64 00 72

## RENCONTRES SNUipp88-FSU/IEN 2009

**Dans la période d'octobre à décembre 2009, les représentants SNUipp88-FSU des personnels 1<sup>er</sup> degré ont rencontré individuellement tous les IEN du département (à une exception près) dans une démarche d'échange sur un éventail large de l'activité professionnelle.**

**Objectifs :** exprimer les orientations et choix du SNUipp, entendre les spécificités développées par les IEN, aborder les problèmes individuels des personnels de la circonscription, et faire état des remarques et des éventuels dysfonctionnements relevés par les collègues.

Ces rencontres, qui ne remplacent pas les interventions ponctuelles en cas de besoin, permettent d'éviter les incompréhensions et les situations durables et douloureuses souvent issues de non-dits cumulés.

**Problèmes individuels :** Qu'elles soient directement professionnelles ou liées à une situation sociale ou médicale, les difficultés rencontrées dans l'exercice du métier doivent menées à un suivi et une aide de l'équipe de circonscription. Les IEN ont un discours unanime sur la question : il faut intervenir au plus vite. Il faut créer les conditions pour que l'intéressé accepte d'en parler. Il faut aussi accepter d'entendre ce que les collègues ont à dire. Malheureusement, il manque des moyens pour traiter des retours après épuisement des droits à congé de maladie.

Dans tous les cas, le SNUipp conseille aux enseignants de s'adresser sans attendre aux représentants du SNUipp, à l'IEN, aux médecins conseils, à l'assistante sociale de l'IA ou à la cellule d'écoute de la MGEN.

**Le SNUipp a rappelé que les collègues ont surtout besoin d'Humanité** dans les rapports avec leur IEN. La position hiérarchique doit amener à une approche fine qui rassure et met en confiance (Ce qui n'empêche pas de dire les choses). Pour le SNUipp, l'objet n'est pas de « casser », **même lorsqu'il y a défaillance.** L'Institution a le devoir de soutenir et aider. Elle doit y mettre la forme. Chacun a droit au respect.

**Direction d'Ecole :** Le SNUipp a souligné l'empilement des tâches et des responsabilités dont on charge les directeurs et mis en évidence qu'on ne s'y prendrait pas autrement si on souhaitait faire craquer les collègues pour un statut de chef d'établissement. La plupart des IEN nous ont fait part de leur attachement à un directeur enseignant. Plusieurs nous ont affirmé leur volonté d'alléger les tâches par un tri sélectif de l'IEN.

Le SNUipp a rappelé lorsque c'était nécessaire, que le **Directeur d'Ecole** n'était pas un supérieur hiérarchique et que par conséquent, il n'avait **pas à émettre d'avis relatif à une demande d'autorisation d'absence** d'un adjoint de l'école, comme il est parfois demandé.

Le SNUipp a précisé aussi que la fonction de directeur n'impliquait pas une disponibilité 24h/24, et que par conséquent, les appels téléphoniques hors horaires de service

devaient rester des exceptions couvertes par une urgence avérée, surtout au domicile de l'intéressé.

Il a rappelé une nouvelle fois que le Directeur avait également d'abord besoin d'humanité dans les rapports avec l'IEN.

**Base élèves :** La quasi-totalité des écoles sont connectées. Deux directrices refusaient encore de saisir les données à la rentrée. Les IEN reconnaissent que le système bug parfois, mais que l'unicité d'application entre les écoles est une bonne chose. Le SNUipp a rappelé qu'il demande l'arrêt de la centralisation des données malgré les reculs (retrait de certains champs) déjà obtenus par la mobilisation des personnels (dont le refus d'obtempérer de certains).

**Aide personnalisée :** Il semble que les IEN aient agi avec diversité quant au temps d'organisation. Parfois imposé, parfois conseillé, parfois laissé à l'appréciation, et parfois très cadré voire disparu... comme l'aurait préconisé l'IA, malgré une annonce aux représentants des personnels qu'il n'y avait pas de nouvelles consignes par rapport à l'an dernier.

Le SNUipp a rappelé le côté infantilisant du tableau des 108h et les conséquences possibles sur une comptabilité à l'heure près. Si les enseignants compte tout leur temps...

**Frais de déplacement : (IEN, Conseillers Péda, RASED...)**

Les remboursements de frais de déplacement sont bloqués depuis avril 2009. La gestion académique devrait être centralisée sur l'IA de Meuse avec une nouvelle application informatique (Déplacements Temporaires CHORUS). Mais la mise en place par une société privée a pris du retard.

La saisie sera informatisée et effectuée par l'intéressé après validation du supérieur hiérarchique direct.

*Il semblerait que les fonds soient désormais versés pour la période d'avril à juillet 2009.*

*Certains IEN envisagent de ne plus se déplacer si les frais du 1<sup>er</sup> trimestre 2009/2010 ne sont pas remboursés. Le SNUipp appellera également les collègues concernés à l'action.*

Les remboursements concernant les animations pédagogiques ne relevant pas du même compte, la gestion resterait départementale pour le moment, mais la procédure pourrait être simplifiée. La saisie serait effectuée par les services à partir d'une fiche d'émargement. Il n'y aurait plus de demande individuelle à effectuer. Mais pour l'instant, les fiches de demande individuelle sont encore à remplir.

**Réunions d'information syndicale :** Les IEN ne sont pas satisfait de devoir laisser les collègues s'absenter sur les temps d'animation pédagogique. Ils n'apprécient pas que les collègues choisissent librement leur temps de récupération de 3 heures parmi les animations pédagogiques proposées.

Le SNUipp a clairement expliqué que le droit avait été restreint en 2008-2009 et qu'il était un peu fort d'en ajouter une couche cette année alors qu'il n'y a pas de problème de « continuité du service ». Le

SNUipp comprend que les IEN formulent des préférences, mais les collègues doivent rester libres de leur choix. Les IEN ont compris la situation. L'IA devrait à nouveau aborder la question en CAPD puisqu'elle devait en débattre en conseil d'IEN suite à la dernière CAPD.

Malheureusement, le 12 février 2010, l'IA a confirmé sa position lors de la CAPD. Le SNUipp a qualifié cette position d'absurde et a annoncé l'étude d'un calendrier de RIS qui comportera tous les mercredis et samedis matins, pour garantir la concomitance RIS/Animation Pédagogique.

**RASED :**

En général, les IEN expriment la même sensation. On leur demande d'optimiser les moyens qu'on réduit. Ils se creusent la tête pour arriver à la même constatation. Ils déshabillent Paul pour habiller Pierre et c'est le rural qui est en reste. Plusieurs IEN estiment qu'il faut se poser la question de la réorganisation totale de la prise en charge de la difficulté scolaire.

Le SNUipp a rappelé qu'il dénonce la destruction des postes de RASED de cette rentrée et demande au contraire leur renforcement et le développement de la formation spécialisée.

**AVSi et enseignants référents :**

Le SNUipp a tenu à faire le point avec chaque IEN sur l'accompagnement d'élèves en difficulté et l'affectation des « aides humaines ». A la rentrée de septembre, plusieurs situations sont restées plusieurs semaines en souffrance.

Plusieurs IEN ont confirmé les difficultés, mais ont aussi précisé que la situation était stabilisée. Ils estiment qu'il faut trouver des dispositions pour éviter cette phase de recrutement de rentrée, et comme le SNUipp, qu'il y a nécessité de professionnaliser et stabiliser ces personnels.

**Question sur les EGPA posée à plusieurs IEN : Quelles dispositions spécifiques sont prises pour l'information ou la formation des enseignants de la circonscription relatives aux Enseignements Adaptés (EGPA : Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés) ?** Le premier réflexe est de répondre RASED ou CLIS... Ensuite, on constate que les IEN s'en tiennent à la transmission des imprimés et des calendriers des procédures pour l'orientation en SEGPA ou EREA... un point c'est tout. C'est peut-être un peu juste pour des structures qui constituent une véritable chance pour les élèves en grande difficulté. Il est nécessaire de faire plus d'information auprès des collègues sur les enjeux de ces structures et des personnels formés à la difficulté scolaire.

*D'autres thèmes ont été abordés, mais ce qui semble le plus préoccupant à l'heure actuelle, c'est la direction d'école qui est malmenée, les langues, les remplacements, les RASED, la multiplication des évaluations, le développement de la précarité. C'est beaucoup !*

*Se pose également le problème de l'équilibre de la carte des circonscriptions.*

**Francis GEHIN SD SNUipp88-FSU**

# LE PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE

## CAPD du 12 février 2010 (promotions)

**Pour le SNUipp, des dispositions participent à la pression sur les personnels enseignants et administratifs :** - Position inacceptable sur les RISTT, - Report de la carte scolaire injustifié, - Message aux directeurs sur la période de réserve, - Choix de l'IA imposé à la CAPD lors des promotions, - Refus de classer les candidats au DDEAS et d'informer sur les CAPASH, - non remboursement des frais de déplacement...

**Frais de déplacement : vers un appel à ne plus se déplacer ???**

**EVS : Baisse de 23% du salaire. Le SNUipp demande de ne pas appliquer l'annualisation des horaires**

**Ordre du jour :** - Projet d'avancement des Instituteurs et des Professeurs des Ecoles, - Liste d'aptitude des directeurs des écoles 2 classes et plus, - Stage CAPA SH, - questions diverses

### Déclaration préalable (SGEN) :

Le SGEN fait remarquer que cette CAPD promotions est le seul espoir pour les enseignants d'obtenir une hausse du salaire et aborde plusieurs thèmes : les stages FC imposés pour les étudiants IUFM, opposition à la réforme de la formation, dénonce le report de la carte scolaire et le message relatif à la période de réserve relative aux élections...

### Déclaration préalable (SE-Unsa) :

Le SE-Unsa rappelle qu'il souhaite les documents préparatoires dans les temps réglementaires. Il fait état de l'accumulation de transformations du métier qui atteint le moral des enseignants...

### Déclaration préalable (SNUipp-FSU) :

(déclaration sur <http://88.snuipp.fr>)

Le SNUipp précise que les propositions du Ministre en matière de revalorisation ne visent que l'individualisation des rémunérations. Le SNUipp demande une véritable revalorisation de tous et l'accès à l'indice terminal 783 pour tous.

Il dénonce le développement des tableaux de bord et autres collectages d'indicateurs et d'évaluations qui servent au programme annuel de performances de l'Académie et bientôt aux évaluations individuelles des personnels. Le SNUipp met en garde chacun à tous les échelons... et rappelle que ce sont les enseignants qui font avancer les enfants... pas les chiffres !

### REponses IA :

**STAGES FC et masterisation :** L'IA a dû trouver 52 lieux de stages pour les étudiants qui préparent le concours. D'après M. LUSCAN (IEN adjoint à l'IA), des solutions ont été trouvées à chaque fois que les enseignants ont refusé de laisser

leur classe à ces étudiants inexpérimentés. L'IA reconnaît la précipitation, mais précise avoir fait au mieux et avoir pris beaucoup de précautions. Deux journées d'observation ont précédé la prise en charge de la classe !!!!! L'IA aurait préféré 4 jours. Choix des maternelles, annulation des sorties, pas de piscine pendant cette période...

Le SNUipp rappelle que tout le monde souffre de cette précipitation et du passage en force de cette réforme. Il demande l'abandon de celle-ci.

**CARTE SCOLAIRE :** L'IA précise que, malgré le report des réunions paritaires de la carte scolaire 2010 préconisé par le ministère, les contacts et négociations se déroulent sur le terrain. Les représentants des personnels ont fait remarquer que cette disposition pèse sur les enseignants qui n'apprendront que tardivement leur sort, mais aussi sur les personnels administratifs qui devront gérer le mouvement dans un temps record. **Ce choix participera au stress déjà ressenti dans les services.**

### 1. TABLEAU D'AVANCEMENT

**Les services précisent les discriminants utilisés en cas d'égalité de barème :**

- 1 AGS
- 2 ancienneté dans le poste
- 3 ASH
- 4 REP / ZEP
- 5 liste complémentaire
- 6 ancienneté dans l'échelon

#### 1.1 Avancement des Instituteurs.

**Promotions accordées : 17 (dont 3 sur dixièmes restants)**

Le nombre trop faible d'instituteurs au 8ème échelon ne permet pas de promo-

tion au choix et mi-choix.

Sur demande des représentants des personnels, les 3 possibilités de promotion sur les dixièmes restants sont données au 11ème échelon.

### 1.2 Avancement des Professeurs des Ecoles.

**Promotions accordées : 607 (dont 6 sur dixièmes restants, 2 Dir. Eta. Spé., 1 Dir. Eta. Spé. HC et 6 Hors classe)**

L'IA refuse la promotion de deux collègues au grand choix. L'un pour comportement inacceptable lors d'une épreuve de diplôme de l'enseignement, l'autre pour manquements répétés aux devoirs du fonctionnaire. Dans les deux cas, le SNUipp a demandé des précisions à l'IA. Il s'adressera aux personnels concernés pour les informer.

**Les 6 promotions sur les 10èmes restants à répartir font débat :** Le SE-UNSA souhaite que certaines promotions soient mises sur le 9ème échelon car il constate un bouchon à cause de l'arrivée conjointe des PE de l'IUFM et des PE originaires de l'intégration des instituteurs. Le SNUipp et le SGEN souhaitent répondre aux égalités de barèmes et aux éventuels départs en retraites.

Comme l'an dernier, et sans discussion possible, l'IA affecte d'office une promotion au choix à un membre d'une équipe travaillant à l'Inspection pour la récompenser de son travail méritant. Le SNUipp réagit précisant qu'il souhaite qu'on suive une pratique équitable habituelle des promotions au rythme le plus rapide.

### BILAN :

- 1 promo au choix au 11ème échelon (choix de l'IA)
- 5 promos au GC sur proposition du SNUipp et du SGEN

EPINAL

Crédit  Mutuel

SAINT DIE

44 rue de la Clé d'Or  
8000  
EPINAL

Enseignant  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

42 rue Pierre Evrat  
88100  
SAINT DIE

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min

# LE PETIT RAPPORTEUR PARITAIRE (SUITE)

## CAPD du 12 février 2010 ( promotions)

### 2. Liste d'aptitude direction 2 classes et plus

Sur 34 candidats reçus par la commission départementale, 4 ont un avis défavorable. Les 30 autres sont inscrits sur la liste d'aptitude par l'IA.

**Le SNUipp** a demandé des précisions sur les 4 cas : une candidature prématurée, un problème relationnel et de loyauté avec l'institution, un enseignant déjà retiré d'une direction, un collègue figé sur son cas personnel de suppression de poste... Le SNUipp informe les collègues concernés.

### 3. CAPASH : le LOCK-OUT !!!

L'IA refuse de communiquer toute information sur le CAPASH. Elle refuse même de fournir les listes des candidatures, argumentant du manque de lisibilité financière. 2009 aurait vu un dépassement de 16000 euros en ASH. Seule Mme CHARTIER précise que l'option G ne devrait pas être ouverte.

**Pour le DDEEAS** (Directeurs Etab. Spé), il y a 3 candidats, mais l'IA refuse de les classer. A la demande du SNUipp, Mme CHARTIER répond que les besoins sont de 8 Directeurs spécialisés dans le département.

Pour **le SNUipp**, ce blocage d'informations et de décisions participe d'une pression sur les personnels et contribue à des tensions qui les mettent en difficulté.

### QUESTIONS DIVERSES

**Les 3 organisations syndicales ont déposé une question commune sur le remboursement des frais de déplacement** qui ne sont pas versés depuis septembre, voire avril pour certains collègues. Elles demandent une date de versement.

L'IA tente d'expliquer les problèmes techniques de CHORUS et rappelle que le Recteur lui-même s'est abstenu de donner une échéance.

**Les IEN précisent** que les enveloppes budgétaires disponibles ne leur ont pas été notifiées. Alors qu'ils doivent valider les dépenses sur l'application DT de CHORUS. Personne ne sait où il en est.

L'IA, **surprise**, précise que les IEN peuvent compter sur une enveloppe déplacements identique à l'an dernier moins le pendant des postes RASED supprimés !!! On nage dans le burlesque !!!

**Les organisations syndicales ont précisé qu'elles appelleraient les**

**collègues à cesser les déplacements si les versements n'étaient pas effectués au 1er mars. (Les IEN présents, également concernés, n'ont pas semblé surpris par cette position.)**

**Le SNUipp** a rappelé que l'administration vit sur les deniers des enseignants concernés depuis septembre, voire avril. Les sommes avancées sont considérables pour certains. La saisie de tous les ordres de mission et de tous les états de frais pour chaque journée depuis septembre, représente une quantité de travail considérable à rattraper. Le SNUipp a demandé la possibilité pour tous ces personnels concernés de faire ce travail de saisie imposé sur le temps de service.

L'IA a refusé après deux rappels de la question !!! Merci beaucoup pour la reconnaissance !!!

**Le SNUipp** compte sur les IEN pour décaler une souplesse de fonctionnement permettant aux collègues de trouver du temps.

**Le SNUipp** a questionné également sur les remboursements en animation pédagogique.

L'IA a répondu que c'était toujours géré par les services départementaux avec GAIA et que chaque enseignant devait faire une demande, dès qu'il sort de sa résidence administrative (et personnelle).

Quant aux remboursements pour stages longs (CAPASH), il ne devrait pas y avoir de difficulté. Les enseignants doivent signaler tout problème à l'IA. **(Et au SNUipp.)**

**Le SNUipp a déposé d'autres questions écrites :**

- **Les RISTT (réunions sur temps de travail) :** le SNUipp est en désaccord total avec la disposition qui consiste à négocier avec l'IEN la date de rattrapage des 3 heures d'une RISTT car elle s'ajoute à la contrainte du ministère qui refuse désormais de les prendre sur le temps de classe. Or dans ce cas, la continuité du service ne peut être opposée.

**Pour l'IA**, lorsqu'il n'y a pas concomitance RISTT/anim péda, il faut négocier car il y a des conf péda plus importantes que d'autres... Elle s'entête... Chacun y perd du temps... Absurde !!!

**Le SNUipp** a annoncé qu'il étudiait la présentation d'un calendrier de RISTT comprenant tous les mercredis et samedis matins de l'année, ainsi, il y aurait tou-

jours concomitance !!!

- **Les personnels en surnombre :**

L'IA précise qu'ils sont désormais au nombre de 52 pour 47 Equivalents Temps Pleins (car temps partiels parmi ces personnels). Elle garantit que seuls 5 ont été mis sur des postes libérés dont 2 dans une circonscription voisine, avec leur accord.

**Le SNUipp** attire l'attention des personnels en surnombre sur le fait que tout déplacement en dehors de l'école de rattachement doit donner lieu à indemnisation (frais de déplacement, voire ISSR). Signalez tout problème au SNUipp !

- **EVS : CONTRAT UNIQUE D'INSERTION**

Le nouveau cru du contrat des EVS, le CUI, permet désormais d'annualiser le temps de travail car le gouvernement a fait modifier tout exprès le code du travail. **Le SNUipp après avoir rappelé la nécessité de supprimer la précarité de ces postes**, demande quelle application de cette annualisation est conseillée par l'IA aux chefs d'établissement employeurs du département pour les nouveaux EVS recrutés.

**M. Chevrier** répond qu'il n'y a pas de limite dans la modulation possible, mais qu'un choix raisonnable peut se situer vers 24 ou 25h hebdomadaire pour un contrat de 20h qui est désormais la règle.

C'est-à-dire que le gouvernement a réussi le tour de force de désormais payer les EVS 20h par semaine (-23%) et leur donner une obligation de service identique à l'ouverture de l'école... comme l'an dernier, mais ils étaient alors rémunérés 26h.

**Le SNUipp** demande alors à l'IA de donner la consigne aux employeurs de ne pas appliquer d'annualisation, comme l'a fait un autre IA.

L'IA refuse.

**Les IEN** se disent surpris et n'avaient pas, pour la plupart, pris conscience de cette situation.

**Le SNUipp s'adressera au SNPDEN** (Syndicat des Personnels de direction) pour échanger sur cette question et demander qu'une consigne syndicale soit donnée dans ce sens aux employeurs.

**Sur la formation d'adaptation à l'emploi (EVS/AVSi)** M. Chevrier confirme au SNUipp que les heures de formation sont considérées sur temps de travail et sont donc récupérables.

*Les élus SNUipp88-FSU*

**CARTE SCOLAIRE rentrée 2010 CTPD fin mars** Votre école est susceptible d'une fermeture, d'une ouverture, d'une fusion... **Renvoyez au plus vite l'enquête SNUipp !** (sur <http://88.snuipp.fr>)

Le SNUipp88-FSU propose à tous les enseignants des Vosges (élémentaire et maternelle)

# Conférence-débat

Pour une école maternelle qui soit ET école ET maternelle

Avec

**Mireille BRIGAUDIOT**

Maître de conférence, IUFM de Versailles, Laboratoire LEAPLE Paris V.

Et la participation de Gilles MOINDROT Secrétaire national du SNUipp-FSU

**MERCREDI 7 AVRIL 2010**

de 9h à 12h

**Salle du Centre Culturel de GOLBEY**

*Cette matinée syndicale est ouverte à tous les enseignants des écoles du département. Elle est déclarée sous forme de stage de formation syndicale et sous forme de demi-journée d'information syndicale. (voir détails sur <http://88.snuipp.fr>)*

## MODALITES DE PARTICIPATION : RISTT ou contactez le SNUipp...

**Vous voulez assister à la CONFERENCE-DEBAT de Mireille BRIGAUDIOT ?**

### 3 cas possibles

**- vous travaillez en classe ce mercredi matin 7 avril (ATE ... ) :**

Il est trop tard pour demander un stage syndical. Il fallait demander 1 mois avant l'absence. **Contactez le SNUipp !**

**- vous êtes en animation pédagogique ce même mercredi matin :**

Vous déclarez votre participation à la 1/2 journée d'information syndicale à votre IEN

**- vous ne travaillez pas ce mercredi matin 7 avril :**

Vous avez le choix entre venir assister sans bénéficier de rattrapage des heures sur les 108h ou déclarer la participation à la Réunion d'Information Syndicale et récupérer sur les 108h ou la journée de solidarité.

### REUNION D'INFORMATION SYNDICALE

Modèle de lettre à l'IEN à envoyer au moins une semaine avant la réunion

Nom .....Prénom.....

Grade et fonction .....

Etablissement, Ecole .....

À M(Mme) l'IEN de la circonscription de.....

Mme (M) l'IEN,

En application du décret 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp/FSU, le 7 avril 2010 à GOLBEY de 9h à 12h.

En raison des nouvelles dispositions, je vous informe que je ne participerai pas :

- à l'animation pédagogique du... de...h à...h.
- à une animation pédagogique définie ultérieurement (si calendrier non arrêté)
- à la 1/2 journée de solidarité prévue le...de.....h à.....h (à une demi-journée de solidarité définie ultérieurement si calendrier non arrêté)

date signature

### LES REUNIONS SYNDICALES SUR TEMPS DE TRAVAIL

#### 1. C'est un droit !

Le décret du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique le prévoit explicitement : deux demi-journées par an pour les instit. et les PE.

Depuis la rentrée 2008, le Ministère impose la restriction de ne pas renvoyer les élèves, empêchant de fait les réunions sur temps scolaire. Le SNUipp est opposé à cette disposition qui restreint le droit syndical.

Dans le département, ces demi-journées sont désormais possibles ou récupérables sur le temps des animations pédagogiques, de la journée de solidarité, ou sur temps scolaire, si la continuité d'accueil et du service est assurée.

Lorsque vous déclarez votre participation à une RIS, vous indiquez à l'IEN la date à laquelle vous récupérez cette demi-journée.

#### 2. Est-ce qu'on est payé ?

Cette absence d'une demi-journée est autorisée avec traitement.

#### 3. Qui doit-on prévenir ?

Le SNUipp prévient l'Inspection Académique, chaque enseignant prévient son IEN une semaine avant la réunion. Il prévient les parents si l'absence est sur le temps scolaire.

#### 4. Quelles contraintes ?

Prévenir l'IEN au moins une semaine à l'avance

#### 5. Qui peut y participer ?

Tous les enseignants, directeurs, adjoints, spécialisés, EVS, AVS, AE, syndiqués ou NON syndiqués...